



DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL

Rapport de contrôle de concession

2017



SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE
DES COMMUNES DU VAR

TABLE DES MATIÈRES



3

LE MOT
DU PRÉSIDENT



4

LE MOT
DU DIRECTEUR



5

LA CONCESSION, MOTS
ET CHIFFRES CLEFS



8

LE PATRIMOINE
DE LA CONCESSION



12

LA QUALITÉ DES
TRAVAUX ET LA
SÉCURITÉ



16

LES SERVICES
AUX USAGERS



18

LES INVESTISSEMENTS
SUR LA CONCESSION



20

L'ANALYSE
COMPTABLE



22

CONFORMITÉ AU
REGARD DU DÉCRET
N° 2016-495



23

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



25

ANNEXES

Directeur de publication :

Philippe ICKE, Directeur du SYMIELECVAR
philippe.icke@symielecvar.fr

Rédaction, mise en page et réalisation :

Victoria TORRES, Technicienne chargée du contrôle de concession
victoria.torres@symielecvar.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Jacques FREYNET
Président du SymielecVar

Comme chaque année, le SYMIELECVAR met à votre disposition un rapport de contrôle de la concession de Gaz Naturel effectué par les agents assermentés et habilités.

Ce rapport permet de mettre en exergue les actions du concessionnaire pour assurer sa mission de service public de distribution de gaz naturel ou d'identifier les marques ou non conformités par rapport à cet objectif.

Parmi les missions importantes dévolues à GRDF, la sécurité des personnes est sans conteste celle qui doit être prioritaire. Des actions seront menées prochainement par le Syndicat pour s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer une sécurité optimale.

A l'instar du cahier des charges de la distribution publique d'électricité, des négociations vont être ouvertes prochainement pour la rédaction du futur cahier des charges de distribution de gaz naturel. Le SYMIELECVAR sera attentif aux avancées dans ce domaine.

LE MOT DU DIRECTEUR

Le service de contrôle de concession sera attentif pour 2018 et 2019 à la mise en œuvre par GRDF de 2 actions principalement :

- Les visites de contrôle des protections cathodiques
- L'amélioration de la desserte des abonnés de la commune de la Seyne sur Mer

Ces problèmes ont été signalés au concessionnaire par courriers joints en annexe du présent rapport.

Une attention particulière sera mise en place sur ces points.

Philippe ICKE
Le Directeur du SYMIELECVAR

LA CONCESSION, MOTS ET CHIFFRES CLEFS

Le SYMIELECVAR est l'autorité organisatrice de distribution publique du gaz naturel pour 34 communes du VAR. La distribution publique de gaz naturel est confiée au concessionnaire Gaz Réseau De France (GRDF).

Le présent rapport est élaboré à partir de l'analyse du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) remis par GRDF pour l'année 2017, de l'analyse des données complémentaires remises au titre du contrôle ainsi que du contrôle en continu effectué tout au long de l'année.

LE CONTRAT DE CONCESSION

La distribution de gaz naturel sur le territoire du SYMIELECVAR est confiée à GRDF par un contrat de concession d'une durée de 30 ans.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 01/01/2012

Pour mémoire, le contrat est composé des documents suivants :

- Une convention de concession
- Un cahier des charges comprenant :
 - Une annexe n°1 des modalités locales liées au traité de concession
 - Une annexe n°2 fixant les règles de calcul du taux de rentabilité des extensions de réseau

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS



34 Communes



360 221 Habitants



36 665 Clients sur le réseau



1,97 M€ d'investissements réalisés sur la concession en 2017



474 920 m de canalisation surveillées en 2017



813 180 m de réseaux en 2017

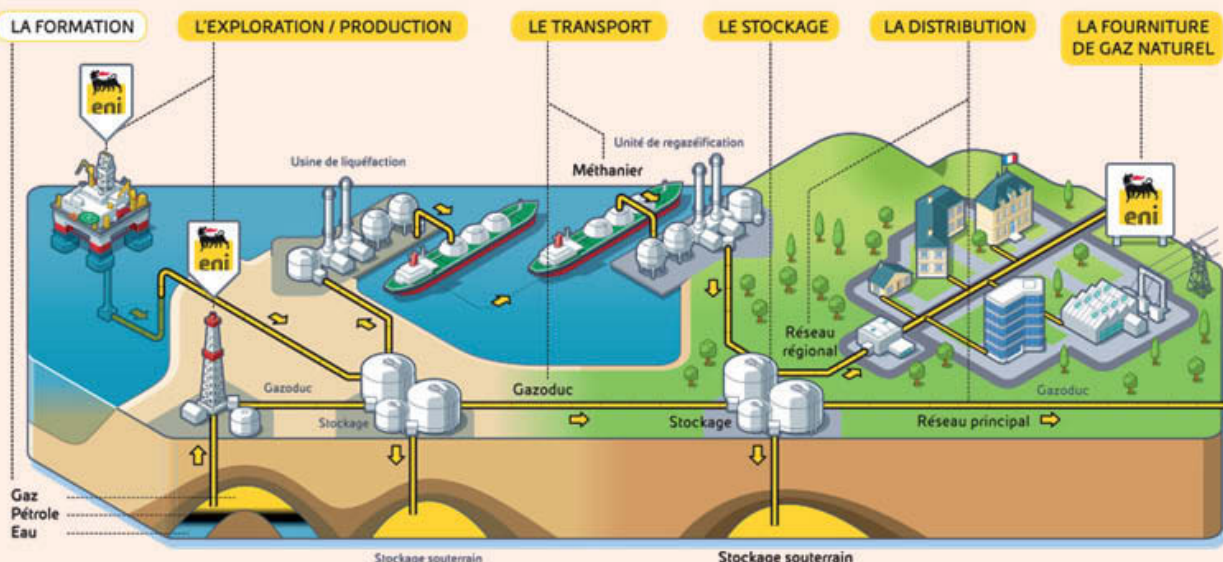


546 GWh acheminés en 2017

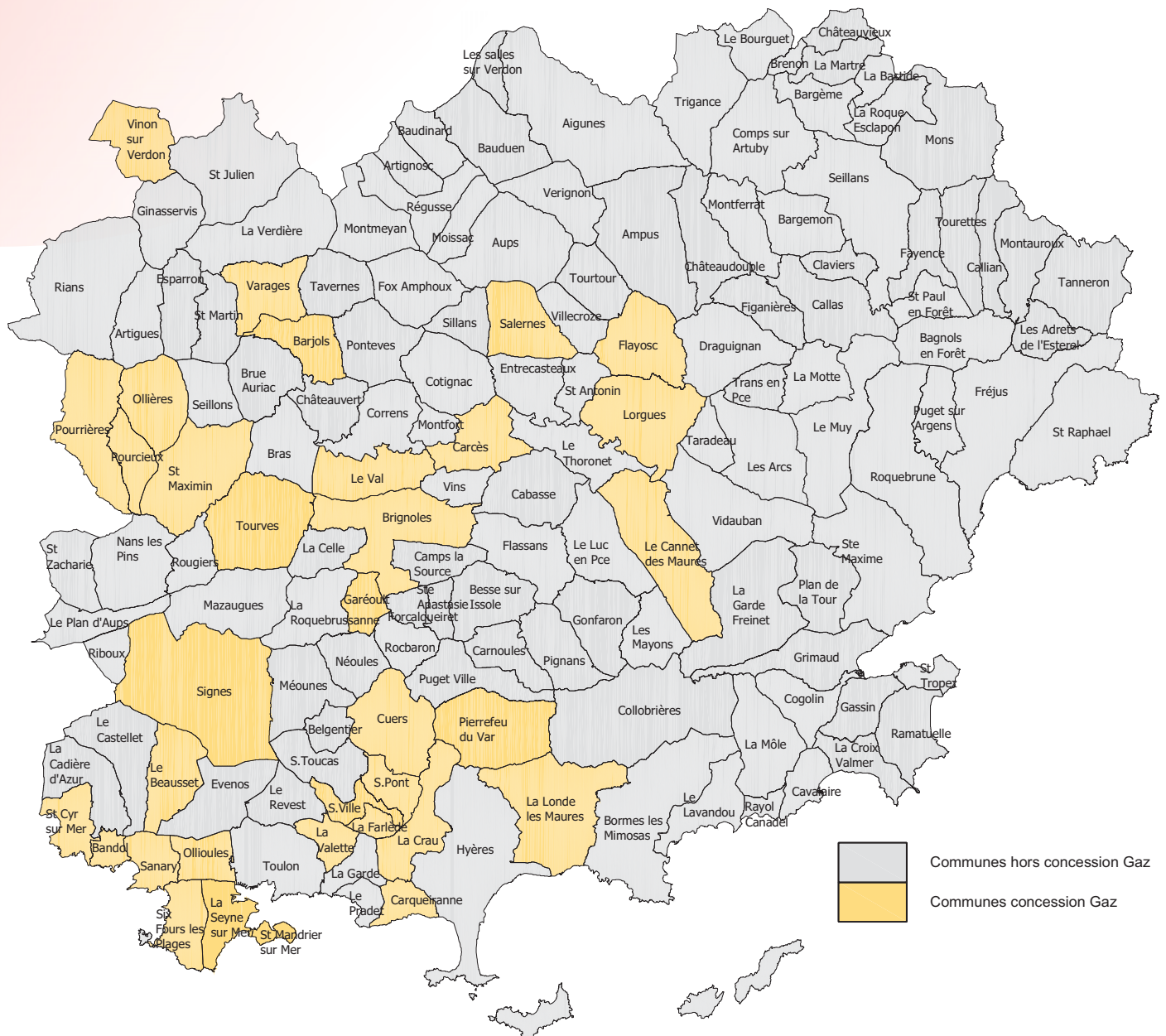


8,69 M€ de recettes acheminement et hors acheminement

Les étapes de la chaîne gazière



COMMUNES DU SYMIELECVAR - ANNÉE 2017
CONCESSION GAZ - 34 COMMUNES



Le SYMIELECVAR veille à la bonne application du contrat de concession et assure la mission de contrôle du concessionnaire, reconnue à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) depuis l'entrée en vigueur du cahier des charges de concession le 1^{er} janvier 2012.

Cependant les premières communes du Syndicat ont eu accès au gaz réseau en 1967.

Les communes d'Ollières, Pourrières et Pourcieux n'ont pas de réseau gaz naturel sur leurs territoires mais elles sont adhérentes dans le cadre d'une assistance du Syndicat pour la création d'une Délégation de Service Public.

La commune de Solliès-Ville est adhérente car elle est traversée par le réseau de GRDF mais ne possède pas d'abonnés « Gaz ».

Le périmètre de la concession est constant depuis 2014, néanmoins en 2017 la population a augmenté avec plus de 360 000 habitants sur les 34 communes (+1.4% par rapport à 2016).

L'énergie acheminée en 2017 représente 546 GWh contre 522 en 2016. Elle a augmenté de 4.5% après une baisse qui avait été constatée en 2016 (hiver plus doux).

Les travaux de développement ont majoritairement été réalisés sur les communes de :

Les recettes liées à l'acheminement représentent 8 100 k€, soit une hausse de 3% par rapport à 2016.

Six Fours les Plages : 776 m

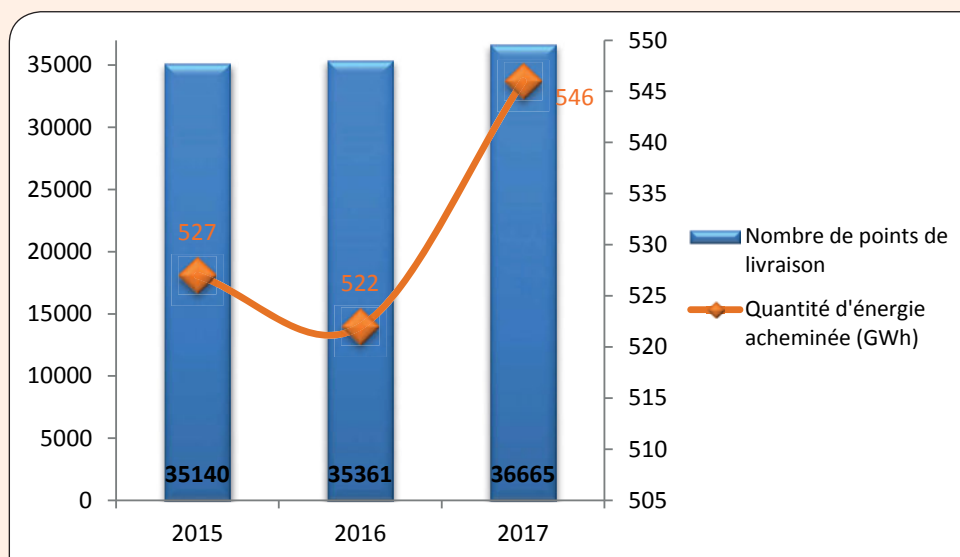
Carcès : 440 m

Saint Cyr sur Mer : 259 m

La Seyne sur Mer : 227 m

Barjols : 92 m

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIE ACHÉMINÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LES OUVRAGES

Les ouvrages de la concession comportent l'ensemble des éléments concourant à l'amenée du gaz au départ des postes de détente et ce, jusqu'aux compteurs de gaz situés généralement en limite de propriété.

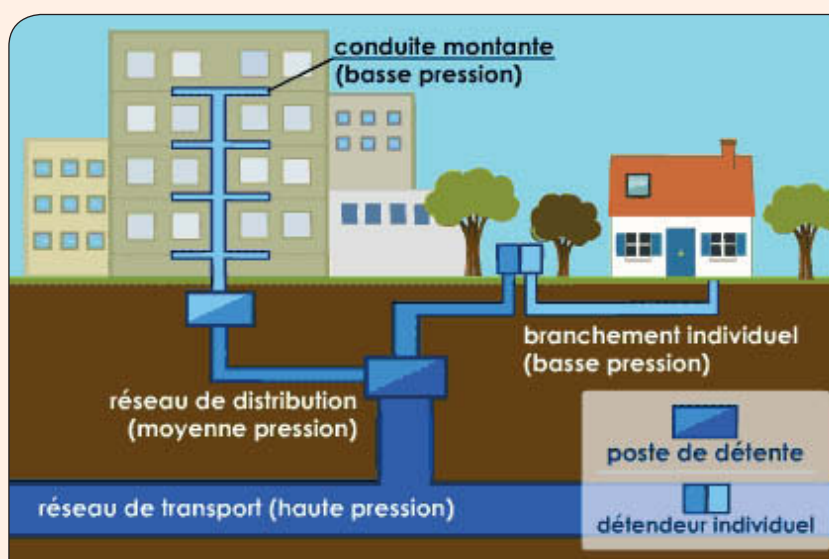
Ainsi on peut lister les ouvrages suivants :

- Les postes de livraison,
- Les robinets,
- Les postes de détente,
- Les branchements,
- Les protections cathodiques,
- Les conduites montantes.

Les conduites permettent de véhiculer du gaz à différentes pressions (MP : Moyenne Pression / BP : Basse Pression).

La terminologie utilisée correspond à des conduites :

- MPC : pression comprise entre 4 et 19,2 bars ;
- MPB : pression comprise entre 0,4 et 4 bars ;
- MPA : pression comprise entre 0,05 et 0,4 bar ;
- BP : pression comprise entre 0,017 et 0,05 bar.

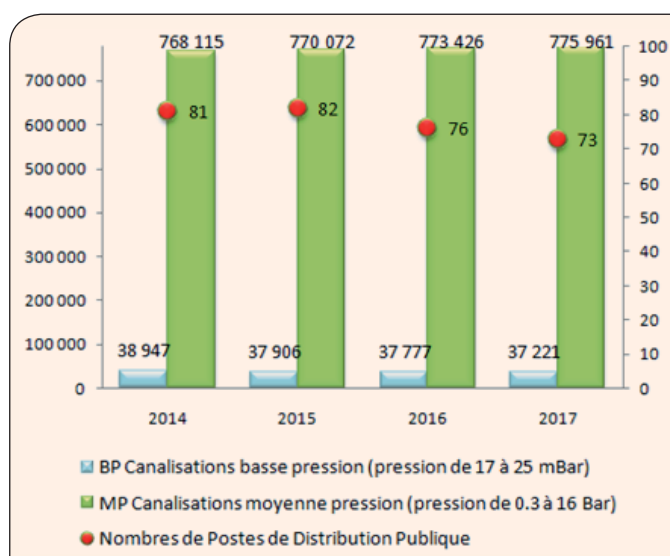


RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION

La structure du réseau de distribution publique de gaz se décompose en plusieurs niveaux de pression :

- Le réseau BP qui est en cours de remplacement.
- GRDF utilise systématiquement des conduites MPB en polyéthylène car elles permettent de faire transiter un débit de gaz cinq fois supérieur.

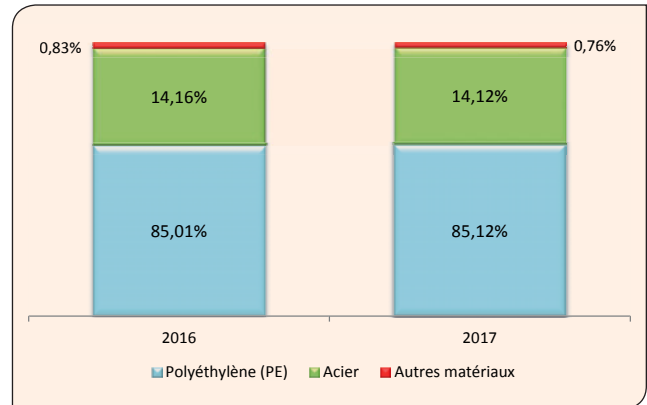
→ Cela se traduit par une augmentation des canalisations MP et une baisse des canalisations BP.



RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE RÉSEAU PAR NATURE DES MATÉRIAUX

Polyéthylène : c'est la matière la plus utilisée. Ce matériau est incontournable pour la construction de réseaux en MPB, jusqu'à 10 bars. Il présente l'avantage d'être insensible à la corrosion, de pouvoir être déroulé sur de grandes longueurs, de pouvoir être assemblé facilement et d'être résistant aux agressions extérieures.

Acier : Couramment mis en œuvre pour les canalisations de pressions MPB et MPC jusqu'à l'avènement du polyéthylène au début des années 80, ce matériau est depuis dédié aux réseaux MPC pour les pressions supérieures à 10 bars. Les canalisations en acier, en terme de surveillance, sont suivies soit mécaniquement soit physiquement.



Conformément à la législation, il n'y a plus de canalisations en fonte grise.

L'ÂGE MOYEN DU RÉSEAU

Le suivi de l'âge moyen des canalisations est un indicateur important permettant d'obtenir une vision globale du patrimoine.

En 2016, l'âge était de 24 ans. En 2017 il passe à 24.8 ans.

Le réseau vieillit d'année en année mais le point que le syndicat souhaite mettre en exergue est la disparité dans l'âge des réseaux. En effet entre certaines communes, l'âge du réseau passe du simple au triple.

Par exemple, l'âge du réseau de Sollies Ville est de 35.34 ans ; l'âge du réseau de Cuers est de 11 ans.

→ Le syndicat ne peut que noter l'âge de ces réseaux et constater une forte hétérogénéité suivant les villes. Le SYMIELECVAR demande à GRDF d'accentuer les travaux de renouvellement du réseau sur les communes présentant d'une part un réseau vieillissant conjointement à de nombreux incidents.

LES POSTES DE DÉTENTE, RÉORGANISATION DU MAILLAGE

Les postes de détente permettent le changement de pression. Ils sont repérés sur le réseau de distribution et permettent de réduire la pression du gaz à une valeur correspondant à son utilisation.

Dans le cas d'une desserte en MPB (4 bars), une détente finale est effectuée dans le coffret de branchement du particulier pour à nouveau réduire la pression de 4 bars à 21 mbars.

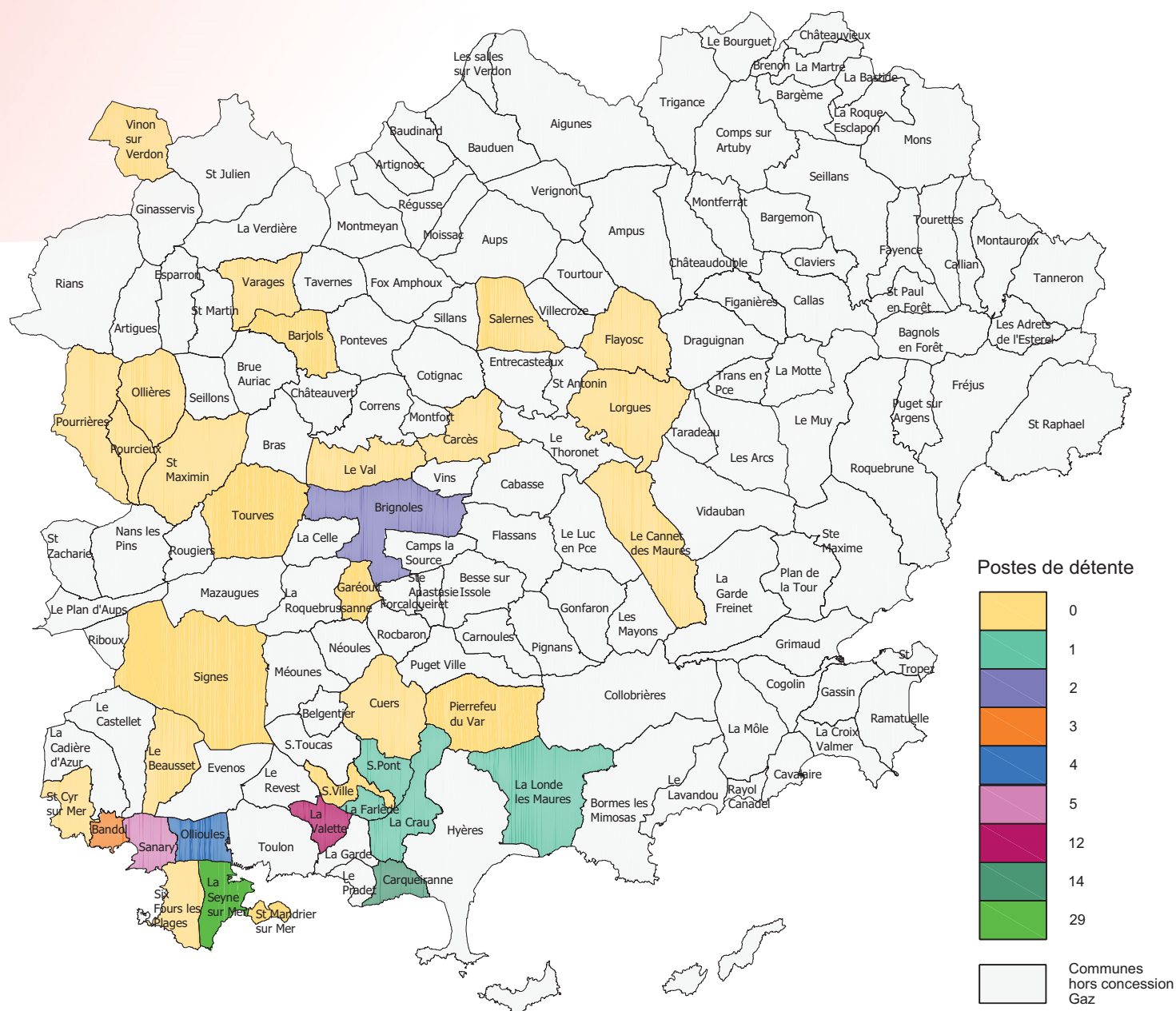
La concession dénombre 73 postes de détente en 2017 contre 76 en 2016.

(Bandol : -1 poste, La Farlède : -1 poste, La Seyne : +1 poste, Le Beausset : -1 poste, Varages : -1 poste)

→ GRDF énonce une volonté d'améliorer le maillage du réseau, d'où la suppression de certains postes de détentes ; ceci permettrait chez GRDF des interventions plus cohérentes.

2017 CARTE

LOCALISATION DES POSTES DE DÉTENTE



LES BRANCHEMENTS

Les branchements sont de 3 types :

- Les branchements individuels
- Les branchements collectifs
- Les branchements industriels

Le concessionnaire informe qu'il n'existe pas d'inventaire technique des branchements individuels ; cela serait trop coûteux pour l'ensemble des

consommateurs au regard de la valeur du patrimoine de la concession et du bénéfice attendu.

En revanche un inventaire technique est tenu à jour pour connaître le nombre de branchements collectifs au sein de la concession : 3 237 en 2017 (contre 2 840 en 2016 soit une évolution de 13.9%).

Un inventaire des compteurs industriels a également été transmis par GRDF, il y en a en 2017 : 710 unités.

LES ROBINETS ET VANNES

Les robinets et vannes sont des organes de coupure. Ils permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau et l'arrêt de la fourniture de certaines canalisations en cas d'urgence.

Jusqu'en 2016, les robinets et les vannes n'étaient pas renseignés. Dans le crac 2017, nous savons que 520

robinets de réseau sont présents sur la concession (valeur 2016 = 527)

Le concessionnaire améliore son rendu puisque les informations relatives à la localisation des robinets sont énoncées sur la plateforme de données « Ma Concession Gaz ».

LES PROTECTIONS CATHODIQUES DES RÉSEAUX ACIER

Les ouvrages de protection cathodique permettent d'assurer une meilleure protection des canalisations acier en permettant un rééquilibrage de leur potentiel électrolytique afin de limiter les phénomènes de corrosion.

GRDF a transmis au syndicat le nombre de mesures de potentiels effectués sur les canalisations acier à protection cathodique – en 2017, 281 visites ont été réalisées.

Conclusion :

À la vue des durées d'exploitation des ouvrages, qui correspondent aux durées de vie des ouvrages « théorique » et de celles d'amortissement, le réseau de la concession n'est pas vieux. Néanmoins le syndicat restera vigilant dans les prochaines années sur le vieillissement des réseaux et les investissements associés.

LA QUALITÉ DES TRAVAUX ET LA SÉCURITÉ

PRÉVENTION DES DOMMAGES ET DT/DICT

La notion de sécurité est fondamentale pour le concessionnaire comme pour l'autorité concédante. En 2013, la situation s'est globalement améliorée en matière d'incidents suite à l'application du « plan anti-endommagement » entré en vigueur en juillet 2012.

LES INFORMATIONS, UN RÔLE DE CHACUN

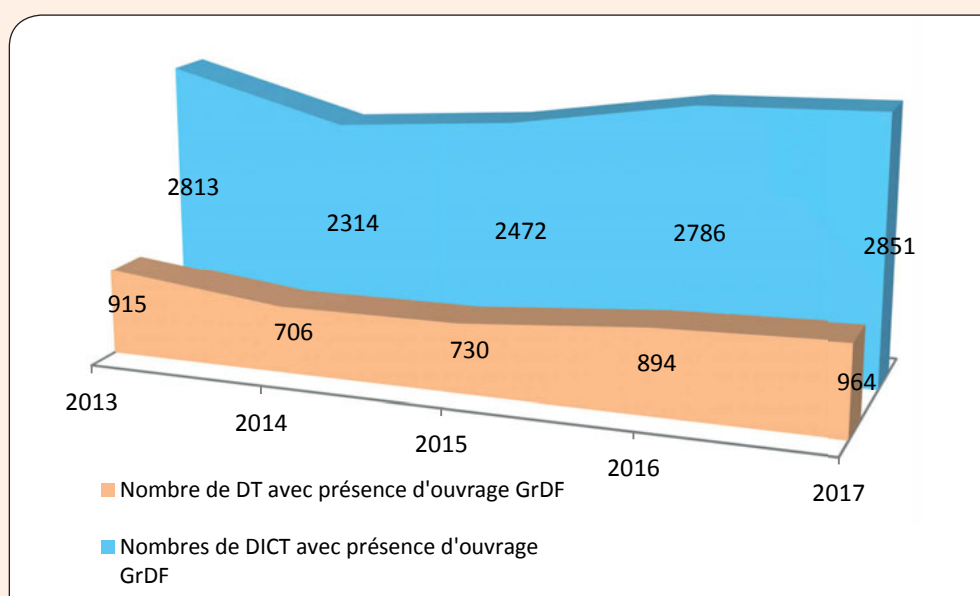
Avant réalisation des travaux, le concessionnaire informe la commune des travaux par l'intermédiaire de la Déclaration de projet de Travaux (DT), du permis de construire et de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Trois classes sont définies dans les nouveaux textes :

- Classe A : « l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm » ;
- Classe B : « l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 1,50 m » ;
- Classe C : au-delà (sans limite maximale).

Les riverains sont informés par le concessionnaire lors de l'enquête en phase d'étude, puis par affichage lors des travaux, si ceux-ci nécessitent une coupure de gaz.

ÉVALUATION DU NOMBRE DE DT/DICT TRAITÉES PAR GRDF



Les travaux réalisés par les tiers doivent faire préalablement l'objet d'une DT et d'une DICT auprès des services de GRDF. Ces démarches peuvent se faire par l'intermédiaire du site Internet <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

En 2017, le distributeur GRDF a traité 3 481 DICT sur la concession (soit une hausse de plus de 3.8% par rapport à l'année 2016).

LES INCIDENTS EN BAISSÉ EN 2017

Malgré une hausse dans les appels de tiers qui ont été répertoriés en 2017 : 1 453 (contre 1 220 en 2016) les incidents ont légèrement baissé -4.18%.

Sur l'ensemble des appels passés, les interventions pour dépannages de gaz représentent 59% des appels.

Parmi les 590 interventions de sécurité, GRDF est intervenu en 2017 sur 17 Procédures Gaz Renforcées (PGR). Ces procédures consistent à coordonner de façon accrue les services des SDIS et les exploitants GRDF.

Sur le périmètre du département du Var, 99.6% des interventions de sécurité suite à appel de tiers ont été réalisées en moins de 60 minutes.

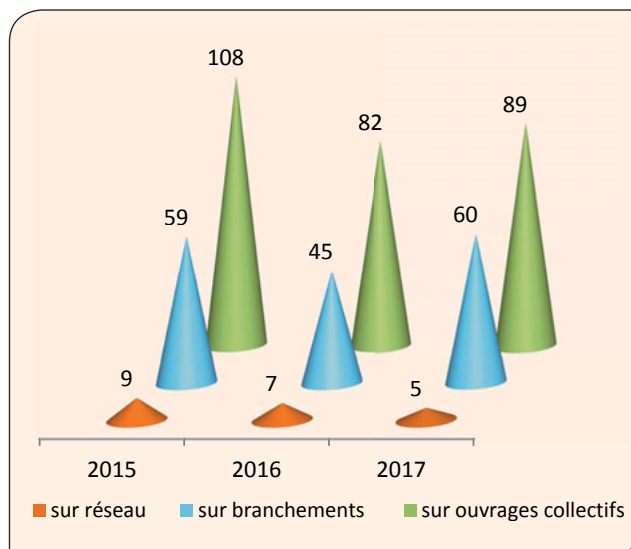
LES BRANCHEMENTS, CIBLE DES INCIDENTS

Malgré tout, en 2017, la concession compte 344 incidents dont 172 ont concerné les branchements individuels ou collectifs.

Le Syndicat constate que les incidents les plus nombreux concernent les ouvrages de raccordement ; or les branchements individuels ne sont pas répertoriés en cartographie (car trop coûteux pour GRDF de faire un inventaire exhaustif). La question se pose donc du réel coût d'investigation au regard des incidents causés et du nombre de clients coupés.

De plus les fuites sur branchements et ouvrages collectifs sont en hausse après une diminution constatée en 2016.

154 incidents ayant pour origine une fuite de gaz en 2017 contre 134 en 2016 (+15%).



LES CAUSES PRINCIPALES DES INCIDENTS

Le matériel reste la cause principale des incidents même si une diminution est constatée entre 2016 et 2017 : -14.5%.

Pour le SYMIELECVAR, les causes des incidents traduisent un besoin supplémentaire dans les investissements sur les ouvrages.

En 2016, le matériel était également la cause principale des incidents ; le Syndicat demande à GRDF de renforcer les visites de maintenance afin d'enrayer de façon plus évidente ces incidents.

MATERIEL = 53.2% des incidents

Les défauts de mise en œuvre n'ont pas diminué depuis 2016 ; ils représentent tout de même 13.6% des incidents sur le périmètre de la concession. Le Syndicat souhaiterait que GRDF réalise des contrôles plus fréquents au cours de la conception afin de diminuer ses incidents.

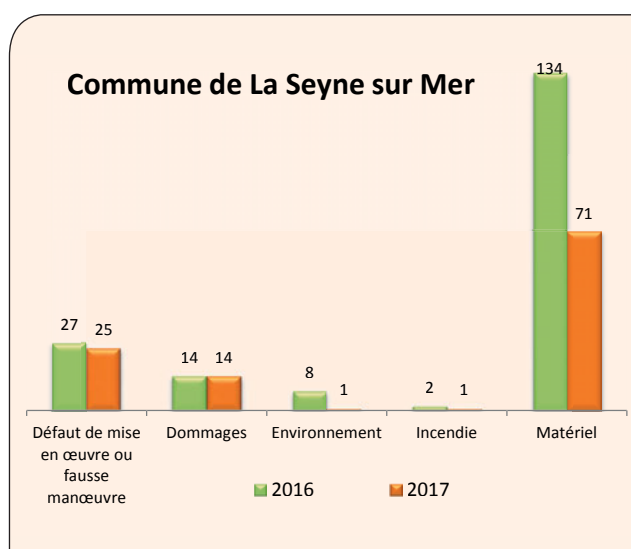
PROBLÉMATIQUE DE LA COMMUNE : LA SEYNE SUR MER

La Seyne/Mer est l'une des communes du syndicat à être la plus touchée par les incidents. En effet, en 2017 ce sont 1 288 clients qui ont été coupés d'alimentation en gaz suite à divers incidents : 112 incidents sur ouvrages.

Ces incidents ont pour cause des usures ou rupture de pièces (à 52 reprises), des fausses manœuvres ou erreur (à 18 reprises), des déclenchements intempestifs du dispositif de sécurité (à 12 reprises).

Le syndicat demande que des efforts de renouvellement soit fait sur cette commune qui est de loin, la plus impactée.

La commune totalise à elle seule 57 incidents dont le siège sont les branchements individuels et collectifs (sur 172 au total sur le périmètre de la concession).



BILAN DES INCIDENTS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION

Le syndicat constate une légère amélioration dans les incidents dénombrés (-15 incidents par rapport à 2016). Cependant ceci est grandement altéré par le nombre de clients ayant subi une interruption de livraison de gaz suite à un incident.

Clients ayant subi une interruption de livraison suite à un incident : 2 831 en 2017 contre 945 en 2016 soit +200%.

L'année 2017 a notamment été marquée par la présence d'un incident significatif, qui a eu lieu sur la commune de Brignoles le 4 septembre et qui a entraîné la coupure de flux gazeux pour 965 clients. Cet incident provient d'un dommage sur le réseau suite à des travaux de tiers.

Incident significatif : Incident en trainant une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients et/ou au moins une victime.

SURVEILLANCE DES RÉSEAUX

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit avec le Véhicule de Surveillance Réseau (VSR) ou à pied lorsque l'accès ne peut se faire par véhicule. La périodicité de ces recherches dépend de la typologie du réseau (nature, pression) mais également de l'environnement dans lequel se trouve le réseau.

■ SURVEILLANCE SYSTÉMATIQUE DU RÉSEAU

474.9 Km de réseaux GRDF contrôlés en 2017 pour 410.5 Km en 2016. → + 15%
(45 km contrôlés à pied et 430 km contrôlé par VSR).

■ POLITIQUE DE SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

Réseau acier à protection cathodique

En 2017, 281 visites ont été programmées et réalisées.

Cependant, le syndicat remarque que pour certaines canalisations les dernières visites datent de 2007.

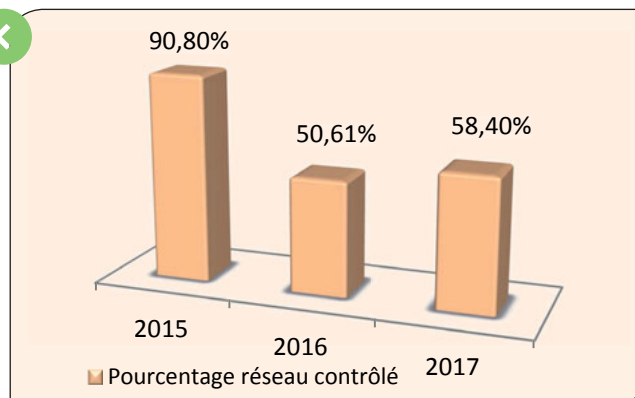
Cela signifie-t-il que depuis plus de 10ans les protections cathodiques n'ont pas été vérifiées ?

Postes de détente, robinets de réseau et branchements collectifs

Le CRAC dénombre les visites réalisées sur les postes de détente réseau (71 réalisées / 57 programmées), les robinets (327 réalisées / 318 programmées) et les branchements collectifs sur l'année 2017.

Branchement individuel

Aucune donnée n'est fournie par le Concessionnaire concernant ce type d'ouvrage. Suivant GRDF, la collecte d'informations techniques complémentaires entraînerait en effet un coût trop important pour



Le Syndicat demande que les bilans de ces visites ainsi que les caractéristiques de l'ouvrage sur lequel a été détectée la fuite (Matériel, âge, cause...) soient fournis.

Les anomalies récurrentes décelées sur les postes de détente réseau sont essentiellement des fuites externes (9 anomalies / 20 en 2017) et des non étanchéité à débit nul (4 anomalies / 20 en 2017).

l'ensemble des consommateurs, au regard de la valeur dans le patrimoine de la concession et du bénéfice attendu.

■ SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Bien que les installations intérieures soient placées sous la responsabilité de l'occupant du logement, GRDF mène une politique de prévention basée sur des propositions de diagnostics. Sur les 182 visites réalisées par GRDF chez des particuliers, 4

installations ont été décrétées comme présentant un « danger grave et immédiat ». La fourniture de gaz a été suspendue pour assurer la sécurité des biens et des personnes, le temps que les travaux soient réalisés.

■ VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DE COMPTAGE

Compteurs

GRDF a fourni le nombre de compteurs de type domestiques et industriels vérifiés à la maille de la Concession.

En 2017, GRDF a réalisé 1 553 visites de compteurs domestiques or ce sont 1 649 visites de plus qui

auraient dues être réalisées en 2017, ce que le concessionnaire n'a pu faire.

A cela, s'ajoutent les compteurs qui auraient dû être vérifiés avant 2017 ; ils sont au nombre de 7 014.

Le syndicat note que parmi l'ensemble de ces compteurs, plus de **7 000 ont plus de 20 ans**.

Conclusion :

Concernant la surveillance du réseau, le Syndicat souhaite toujours avoir un plan des tronçons vérifiés. De nombreuses données ne sont pas inscrites dans le CRAC mais apportées par GRDF soit par la plateforme internet « Ma Concession Gaz » ou lorsque le SYMIELECVAR en fait la demande, comme données complémentaires. Cela concerne notamment : le patrimoine, les vérifications, les financements...

Cependant, l'absence de données concernant et les branchements individuels rend le contrôle impossible.

LES SERVICES AUX USAGERS

LES CONSOMMATIONS EN HAUSSE

- **36 665** points de livraison (+3.7%)
- **545 611 MWh** d'énergie acheminée (+4.4%)
- **8 100 041 €** de recettes d'acheminement (+3%)

Depuis le CRAC 2016, GRDF communique les données sur les puissances livrées par type de tarifs et par secteur d'activité. Pour l'année 2017, on constate ainsi une augmentation de la quantité acheminée, probablement liée aux conditions climatiques de l'hiver 2016 et à l'augmentation du nombre de clients.

LE RELEVÉ DES COMPTEURS

Le distributeur, dans le cadre de sa mission de service public, effectue la relève des compteurs des usagers et transmet les index aux fournisseurs qui sont en charge de la facturation.

La relève des compteurs est une prestation incluse dans le tarif d'acheminement, elle n'est donc pas directement facturée aux fournisseurs ou aux usagers.

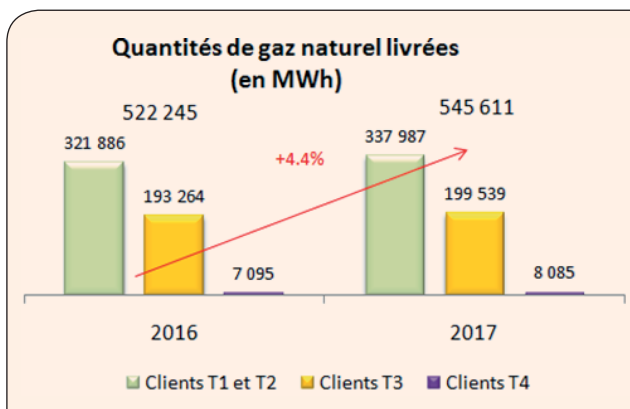
LES COMPTEURS GAZPAR, UN DÉPLOIEMENT EN COURS

Le projet compteur communicant gaz a pour objet le remplacement des 11 millions de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle. Le déploiement des compteurs communicants a débuté en 2016 et se poursuit partout en France jusqu'en 2022. Objectif : permettre aux clients de bénéficier de leur consommation quotidienne de gaz naturel.

Le compteur communicant gaz, comment ça marche ?

Équipé d'un module radio, le compteur communicant transmet deux fois par jour, en moins d'une seconde, vos données de consommation de gaz naturel à un concentrateur, installé sur un toit d'immeuble. Le concentrateur, équipé d'une carte SIM, envoie les données de consommation au système d'information de GRDF qui les traite et les met à votre disposition. Cette communication est similaire à un appel téléphonique d'environ 15 mn.

Objectif : vous permettre de consulter vos données de consommation et de les comprendre directement depuis votre espace personnalisé de grdf.fr



La fréquence de la relève dépend du type de tarif (c'est-à-dire des volumes distribués) :

- pour les usagers domestiques, elle doit être effectuée 2 fois par an,
- pour les usagers gros consommateurs, elle peut être mensuelle voire même quotidienne.

Quels sont les avantages ?

Le relevé automatique et à distance permet de mettre à disposition les données de consommations individuelles mais également agrégées.

Des données individuelles au service des clients finaux (Particuliers, entreprises, collectivités...) :

- meilleure connaissance des consommations de gaz
- développement de services d'efficacité énergétique par des acteurs tiers autorisés

Des données agrégées et anonymisées

Aux mailles bâtiment (pour les gestionnaires d'immeubles et collectivités), quartier ou commune (pour les collectivités) :

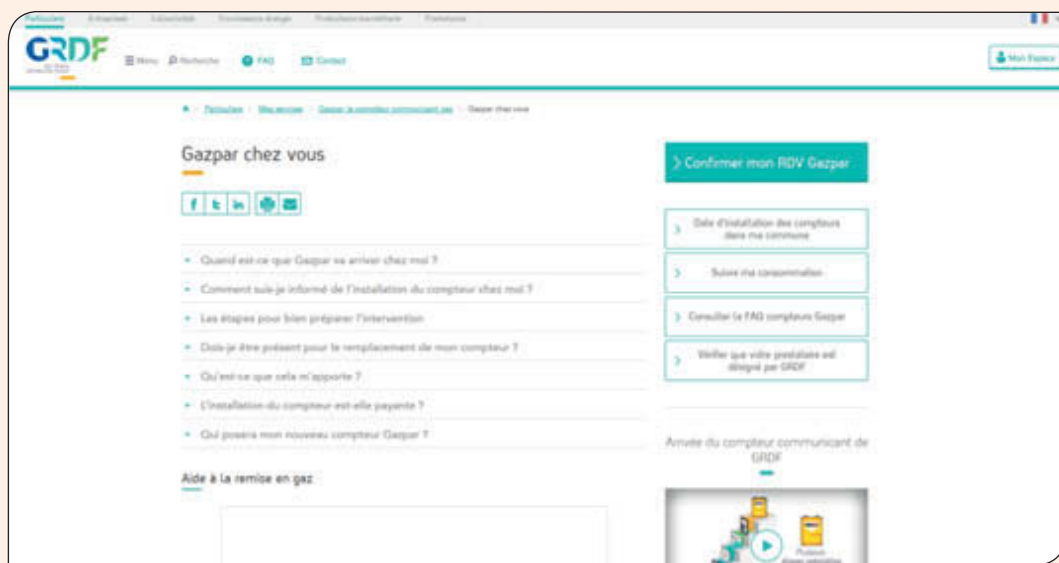
- planification énergétique des territoires
- performance énergétique des bâtiments et des équipements fonctionnant au gaz

Le déploiement a commencé sur le périmètre de la concession, des précisions seront apportées par GRDF.

GRDF a informé le SYMIELECVAR que certaines difficultés sont rencontrées avec quelques communes pour obtenir la validation des points hauts (concentrateur) et l'établissement + signature des conventions.

Pour connaître sur votre commune le déploiement, rendez-vous sur le site :

<https://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-compteur-communicant-gaz/gazpar-chez-vous>

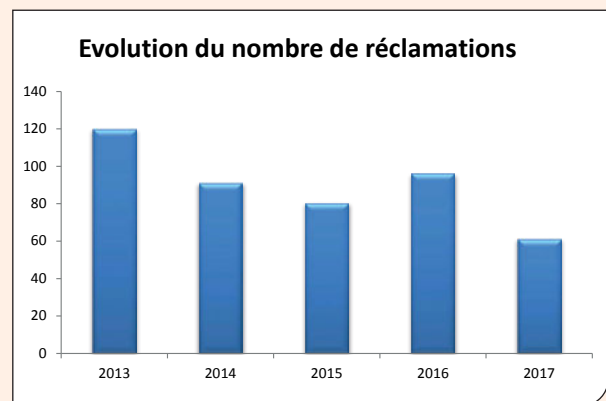
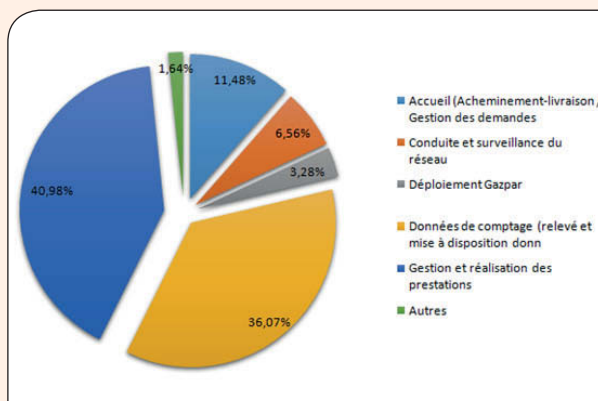


UN NOMBRE DE RÉCLAMATIONS EN BAISSÉ

Le nombre de réclamation a été communiqué à la maille de la concession du syndicat et ce depuis 2014. Cette année on dénombre 61 réclamations, soit une baisse de 36.5% par rapport à 2016.



La majorité des réclamations sont relatives au relevé des index ; ceci est amené à diminuer grandement avec le déploiement des compteurs communicants GAZPAR sur la concession.



Les réclamations les plus nombreuses concernent la commune de La Seyne sur Mer.

100% des réclamations de la concession ont fait l'objet d'une réponse sous 30 jours et au niveau régional le taux de réponse aux réclamations fournisseurs sous les quinze jours atteint 98.20%.

LES INVESTISSEMENTS SUR LA CONCESSION

GRDF classe ses investissements sur le réseau suivant trois grandes familles selon leur degré de prévisibilité. Ces trois familles concernent dans un premier lieu les investissements de développement

de réseau, ensuite les investissements de déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et enfin les investissements d'adaptation et sécurisation des ouvrages.

LES INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SUR LE RÉSEAU CONCÉDÉ

Lorsque les travaux de développement du réseau sont motivés par un Bénéfice sur investissement (B

sur I) supérieur ou égal à zéro, ces travaux sont à la charge du concessionnaire.

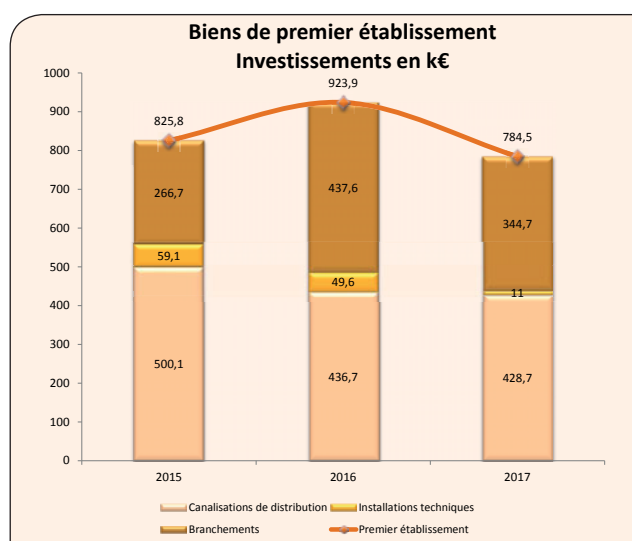
Ces travaux de développement prennent la forme de :

- Construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements, postes de détente etc.) dans les parties du territoire concédé mais non encore desservies.
- Construction ou raccordement de nouvelles unités de production de biométhane
- Construction ou raccordement de stations GNV (Gaz Naturel Véhicule)

→ En 2017 = +2.44 kilomètres de réseau construit (contre 3 kilomètres en 2016)

Les investissements de premier établissement sont les plus bas depuis 2013 avec 784 500 euros.

La baisse concerne essentiellement les branchements individuels.



Investissement de développement : -15%.

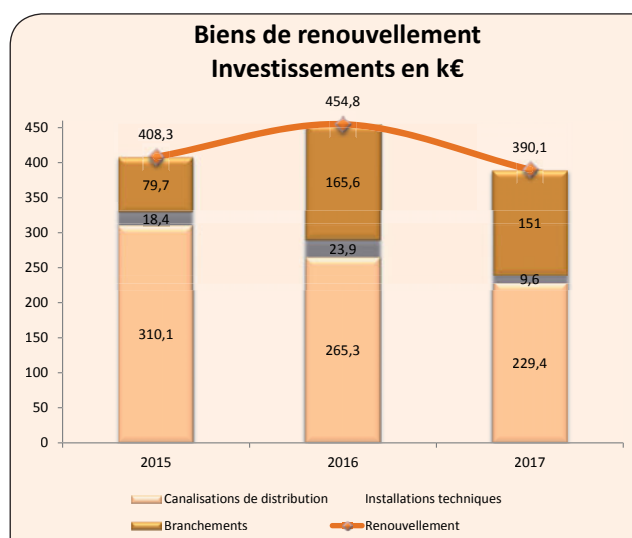
LES INVESTISSEMENTS D'ADAPTATION ET DE MODERNISATION DES OUVRAGES SUR LE RÉSEAU CONCÉDÉ

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent les investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités.

D'autres investissements de ce type peuvent provenir de la volonté directe de GRDF quand, par exemple, des défauts sont constatés lors d'opérations de maintenance, apparition de vulnérabilités aux dommages de tiers, matériaux de l'ouvrage, l'âge du réseau...

Le syndicat constate que la baisse la plus significative des investissements est réalisée sur les canalisations (-14%) alors que des travaux sont nécessaires à la bonne distribution du réseau.

Cette même baisse avait été constatée en 2016 (-14%) au bénéfice des investissements sur branchements alors que cette année c'est une baisse généralisée qui est observée.



Investissement d'adaptation et de modernisation : -14%.

LES INVESTISSEMENTS SUR LES AUTRES BIENS

Cette année, les investissements sont également en baisse (686 500 euros contre 1 131 500 euros en 2016). En 2016 GRDF avait fait de nombreux efforts pour investir sur les projets informatiques (mise en classe A des réseaux renouvelés, mise à jour de la

cartographie, engagement auprès des collectivités pour les PCRS...). En 2017 l'investissement a été moindre du fait du fort développement l'année précédente.

Investissement sur les autres biens : -39%.

Le syndicat espère que cette baisse de financement sur les immobilisations incorporelles ne fera pas défaut pour l'année 2018.

L'ORIGINE DES FINANCEMENTS

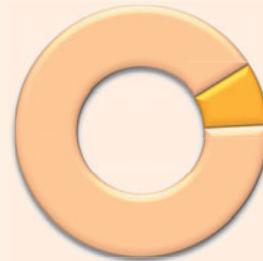
GRDF fournit des renseignements sur l'origine des financements depuis quelques années. Cela permet au SYMIELECVAR de connaître la part apportée par GRDF et celle apportée par les tiers.

Les financements sont en légère hausse en 2017 (+1.44%) pour GRDF mais également pour les tiers (certainement dû à la reprise du secteur de la construction).

Répartition des financements

GRDF
77 281 k€

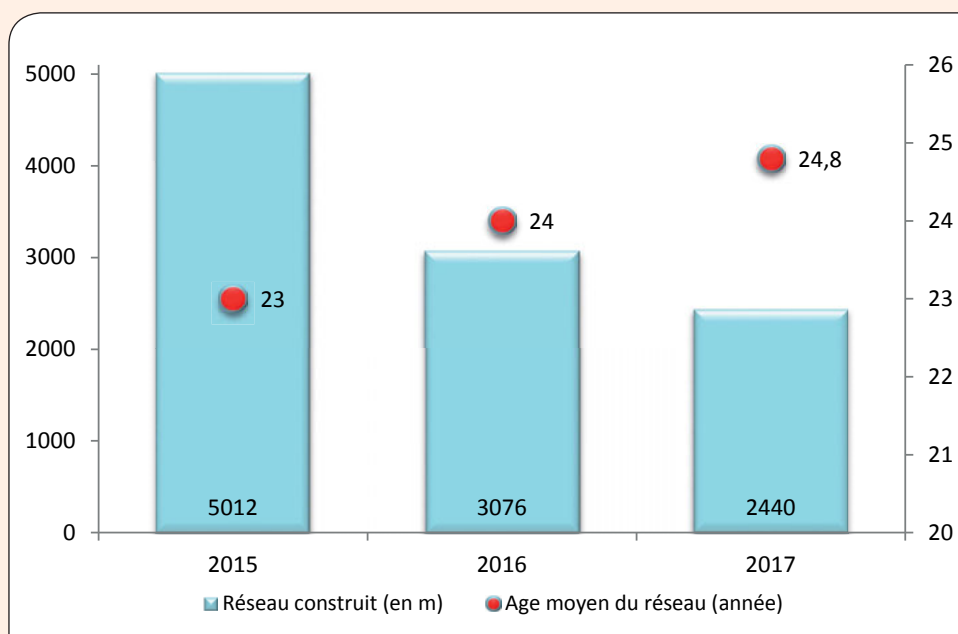
Tiers
6 733 k€



Conclusion :

Le syndicat constate que les investissements baissent sensiblement, que le linéaire de réseau construit diminue également (à cause du B/I = Bénéfices sur Investissement qui est difficilement maîtrisable) et qu'à l'inverse le réseau vieillit de plus en plus.

Faut-il faire une corrélation entre tous ces paramètres ?



L'ANALYSE COMPTABLE

L'ANALYSE DES RECETTES

8 699 k€ recettes totales (+3.53%)

- dont **8 100 k€** de recettes d'acheminement de gaz naturel (+ 3.00%)
- dont **599.8 k€** de recettes liées aux prestations complémentaires (+11.30%)

■ RECETTES D'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL

Elles concernent les clients dont les compteurs sont relevés quotidiennement ou mensuellement ; ces informations figurent directement sur le système de facturation GRDF.

Pour les clients qui sont relevés semestriellement (avec option tarifaire T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées.

Les cinq options tarifaires principales correspondent chacune à un segment de clientèle :

- **option T1** : consommation annuelle de 0 à 6 000 kWh ;
- **option T2** : consommation annuelle de 6 000 kWh à 300 MWh
- **option T3** : consommation annuelle de 300 à 5 000 MWh
- **option T4** : consommation annuelle supérieure à 5 000 MWh.
- **option « tarif de proximité » (TP)** est ouverte pour des points de livraison concernant des clients finaux pouvant se raccorder de manière réglementaire au réseau de transport. Cette option comprend une partie fixe, une partie variable proportionnelle aux quantités livrées et une partie proportionnelle à la capacité journalière souscrite.

→ Depuis 2016 GRDF utilise une nouvelle méthode d'élaboration des recettes d'acheminement : les quantités mesurées ne sont plus prises à l'interface Transport/Distribution mais sont basées sur les

dates de relevé, sur les index de consommation des usagers et sur un panel de clients ayant déjà le compteur télérelevé ; ainsi cela permet d'être plus proche de la consommation réelle.

■ RECETTES LIÉES AUX PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les recettes liées aux prestations complémentaires comprennent les recettes liées aux travaux de déplacement ou abandon d'ouvrage, les recettes liées aux prestations du catalogue (prestations à

la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel = extensions, créations de branchements, modifications...).

L'ANALYSE DES CHARGES

11 550 k€ recettes totales (-2.70%)

- dont **5 558 k€** de charges d'exploitation (-5.88%)
- dont **5 133 k€** de charges liées aux investissements sur les biens concédés (-0.30%)
- dont **858.8 k€** de charges liées aux investissements sur les autres biens (+5.15%)

■ CHARGES D'EXPLOITATION

L'infrastructure est diffuse et maillée sur le périmètre de plusieurs contrats et il devient donc difficile de rattacher les dépenses à chacun des contrats de concession. Néanmoins les charges d'exploitation doivent refléter au mieux la réalité de l'exploitation et doivent varier en fonction de l'activité du concessionnaire au périmètre de la concession.

Avant 2017, les équipes clientèles étaient mixtes « GRDF/ENEDIS ». En milieu d'année 2017, une réorganisation entre les 2 sociétés a eu lieu afin de répartir les agents entre les 2 distributeurs.

En 2017, elles représentent plus de 48% du total des charges contre 49% en 2016

■ CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

Les charges d'investissements sont directement imputées au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession ; ce qui est le cas pour près de 95% des ouvrages.

Le syndicat constate qu'en 2017 elles sont de -0.30% pour celles liées aux biens concédés et de +5.15% pour celles liées aux autres biens

CONFORMITÉ AU REGARD DU DÉCRET N° 2016-495

Le Compte Rendu Annuel de Concession doit être établi en respectant, notamment, le décret n°2016-495 dit Décret CRAC, relatif aux données transmises par les organismes de gaz naturel aux autorités concédantes.

A la lecture du CRAC, GRDF respecte la majorité des chapitres qui sont imposés par le décret.

Certaines informations, non contenues dans le CRAC sont obtenues par le SYMIELECVAR suite à un courrier envoyé au concessionnaire courant juillet afin d'obtenir des données permettant d'approfondir le contrôle.



Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var
Rue des Lauriers - Pôle d'activités de Nicopolis
83170 Brignoles
Tél. 04 94 37 28 11-Fax 04 94 37 28 10
www.symielectvar.fr - @symielectvar31

Dossier suivi par : Victoria TORRES
Email : victoria.torres@symielectvar.fr
Tél. : 04 94 37 28 13
Nos références : VT / VT 2018-920

Brignoles, le 02 JUIN 2018

GRDF GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
Monsieur CIZEL Jean-Luc
Région Méditerranée Direction Clients et Territoires
Directeur Clients Territoires
105 rue René Descartes
CS 10350
13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Copies

PI DE CP ST VT LN AA MC SF FS DD JD OG OL

Objet :

Données complémentaires CRAC 2017

Monsieur le Directeur Clients et Territoires,

Conformément aux dispositions du contrôle de concession, vous m'avez adressé le Compte Rendu d'Activité de la Concession relatif à l'année 2017.

Après vérification de ce document, au titre du devoir de contrôle de l'AODE, je vous prie de trouver ci-dessous les différentes observations propres à sa rédaction ainsi que les demandes de données complémentaires à celles prévues dans le décret n°2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du CRAC transmis par les organismes de distribution de gaz naturel.

1 Données absentes

Analyse de la qualité du service rendu (exploitation du réseau, maintenance, gestion clientèle)

- Merci de me préciser les localisations des fuites identifiées, la périodicité des visites, les vérifications des robinets...

- Je souhaite que vous me transmettiez les informations sur les tronçons contrôlés, les causes de fuites, âge des réseaux présentant des fuites, type de matériaux et ce par niveau de pression ? ratio d'incidentologie

- Merci de me donner l'âge du réseau; cette valeur n'est pas inscrite dans le CRAC 2017.

- Quelles sont, par commune, les réclamations émises?

- Quelles sont les dépenses effectives de maintenance curative et préventive engagées sur la concession ?

Description des réseaux publics de distribution (inventaire des ouvrages, politique d'investissement...)

- Quel est le nombre et le type de compteurs vérifiés annuellement par commune ? Merci de me communiquer le nombre total et le type de compteurs sur la concession.

2 Demande d'informations sur les données communiquées dans le CRAC

- Dans le CRAC 2017 vous me communiquez le nombre de postes de détente visités, mais quelles sont les anomalies détectées et les éléments de surveillance ? Pourquoi une baisse du nombre de postes de détente ?

- Pour l'ensemble de ces postes, merci de me dire s'ils sont en antenne ou maillés avec d'autres ?

3 Demande de communication de données complémentaires au CRAC

- Vous voudrez bien m'éditer un programme sur vos prévisions pour les 3 prochaines années comme le prévoit l'art 31 du CDC (opérations d'extensions, renouvellement, sécurité...)?

- Combien de robinets ont été contrôlés par classe de sensibilité ?

- Combien de mesures de potentiels ont été réalisées sur les protections cathodique et ce, par commune ?

- Quelle est la répartition des interventions pour impayés ? Quelles communes ?

- Je vous demande de m'indiquer la valeur financière et le détail des biens de reprise ? De même, merci de me donner les informations relatives à la dette, aux créances, aux immobilisations incorporelles, aux biens propres...

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.


Philippe CIZEL
Directeur Général des Services



Rejoignez le réseau de prises de recharge de véhicules électriques en vous connectant sur le site www.mouvementelectriquevar.org/infos

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMEROS UTILES

Service Client : **09 69 36 35 34**

Urgence sécurité gaz : **0 800 47 33 33**

LEXIQUE

Branchement : Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du compteur.

Classe de précision cartographique des ouvrages en service :

Selon l'arrêté du 15 février 2012 les classes de précision cartographique des ouvrages en service se définissent comme suit :

- **Classe A** : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe a si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ; l'incertitude maximale est portée à 80 cm pour les ouvrages souterrains de génie civil attachés aux installations destinées à la circulation de véhicules de transport ferroviaire ou guidé lorsque ces ouvrages ont été construits antérieurement au 1^{er} janvier 2011 ;
- **Classe B** : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe b si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe a et inférieure ou égale à 1,5 mètre ;
- **Classe C** : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe c si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1,5 mètre, ou si son exploitant n'est pas en mesure de fournir la localisation correspondante.

Client : Personne physique ou morale ayant accepté les conditions standards de livraison.

Compteur : Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

Contrat d'acheminement : Contrat conclu entre un distributeur et un fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le distributeur réalise une prestation d'acheminement de gaz.

Contrat de fourniture : Contrat conclu entre le client final et un fournisseur d'énergie en application duquel le fournisseur vend au client une quantité de gaz.

Dispositif de mesure : Ensemble constitué du compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) pour déterminer les quantités livrées au point de livraison. Les volumes mesurés par le compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en mètres cubes normaux et transformés en kWh par multiplication par le pouvoir calorifique supérieur (PCS) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.

Exploitation : Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

Fournisseur : Prestataire de la vente de gaz au client (pouvant également être dénommé « vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du client.

GRT/GRD : Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

Installation intérieure : L'installation intérieure du client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Mètre cube normal ou m3 (n) : Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

Mise en service ou remise en service : Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.

Mise hors gaz : Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.

Mise hors service : Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.

Ouvrages de raccordement : Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'installation intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du branchement et du compteur.

Point de livraison : Point où le GRD livre au client du gaz en application des conditions standard de livraison. Le point de livraison est la bride aval du compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

Pression de livraison : Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité livrée : Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

Réseau de distribution : Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. À l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de contrats d'acheminement.

Réseau (Pression) :

- **Réseau BP/MPA :** Le réseau Basse Pression (BP) et Moyenne Pression de type A (MPA) est caractérisé par une pression de livraison comprise entre 0.017 bar et 0.44 bar.
- **Réseau MPB :** Le réseau Moyenne Pression de type B (MPB) est caractérisé par une pression de livraison comprise entre 0.4 bar et 4 bars → 95% du réseau de distribution sur le territoire national.
- **Réseau MPC :** Le réseau Moyenne Pression de type C (MPC) est caractérisé par une pression de livraison comprise entre 4 bar et 25 bars.

ANNEXES



Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var
Rue des Lauriers - Pôle d'activités de Nicopolis
83170 Brignoles
Tél. 04 94 37 28 11-Fax 04 94 37 28 10
www.symielecvar.fr - [@symielecvar83](https://twitter.com/symielecvar83)

Brignoles, le

17 SEP. 2018

GRDF GAZ RESEAU DISTRIBUTION
FRANCE
Monsieur MASCARO Erick
Directeur Territorial GrDF VAR
1 boulevard de la Démocratie
Bâtiment GDF Extension Centre
CS60444
83055 TOULON CEDEX

Objet : CRAC GRDF 2017
Commune de la Seyne sur Mer
Contrôle de concession
Copie : MTPM - Monsieur Villemin

Dossier suivi par : Victoria TORRES
☎ : 04.94.37.28.13
Nos réf : PI/VT 2018-1178
Email : victoria.torres@symielecvar.fr

COPIES														
PI	DE	CP	ST	VT	MJM	LN	AA	MC	SF	JD	GG	DD	FS	OF

Monsieur le Directeur Territorial Var,

J'ai bien pris connaissance des éléments énoncés dans le CRAC ainsi que des réponses que vous m'avez apportées lors des retours de données complémentaires.

La lecture des informations relatives aux incidents et plus particulièrement pour la commune de La Seyne sur Mer ont attiré mon attention.

En effet, cette commune présente un nombre d'incidents très largement supérieur aux autres communes de la concession : 112 incidents pour l'année 2017, 185 en 2016. Ce nombre élevé engendrant notamment de nombreuses coupures d'administrés (1288 en 2017) doit être corrigé.

En plus des branchements, les incidents sont dus pour 52 d'entre eux à l'usure ou la rupture de pièces, ce qui pourrait souligner un défaut de renouvellement de certains ouvrages imputés contractuellement au concessionnaire.

D'autres causes sont dues à des fausses manœuvres (18 incidents).

Je vous demande donc de me communiquer vos remarques en retour sur le sujet ainsi qu'un plan d'action afin d'améliorer au plus tôt la qualité de desserte de cette commune.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Territorial Var, mes cordiales salutations.

Directeur du SYMIELEC VAR



Rejoignez le réseau de prises de recharge de véhicules électriques en vous connectant sur le site www.mouvelecvar.orios-infos.com



Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var
Rue des Lauriers - Pôle d'activités de Nicopolis
83170 Brignoles
Tél. 04 94 37 28 11-Fax 04 94 37 28 10
www.symielecvar.fr - [@symielecvar83](https://twitter.com/symielecvar83)

Brignoles, le 13 SEP. 2018

GRDF GAZ RESEAU DISTRIBUTION
FRANCE

Monsieur MASCARO Erick
Directeur Territorial GrDF VAR
1 boulevard de la Démocratie
Bâtiment GDF Extension Centre
CS60444
83055 TOULON CEDEX

Objet : CRAC GRDF 2017
Contrôle de concession
Copie : MTPM - M. Villemin

Dossier suivi par : Victoria TORRES
☎ : 04.94.37.28.13
Nos réf : PI/VT 2018-1181
Email : victoria.torres@symielecvar.fr

COPIES														
PI	DE	CP	ST	VT	MJM	LN	AA	MC	SF	JD	GG	DD	FS	OF

Monsieur le Directeur Territorial Var,

J'ai bien pris connaissance des éléments énoncés dans le CRAC ainsi que des réponses que vous m'avez apportées lors des retours de données complémentaires communiquées à notre demande.

Je note que les dernières visites des protections cathodiques datent de plus de 10 ans sur certaines communes ce qui est contraire à leur classement en « sensibilité annuelle ».

Je vous remercie de me communiquer en retour vos observations sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Territorial Var, mes cordiales salutations.

Directeur du SYMIELECVAR

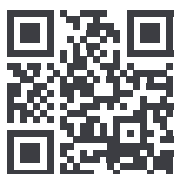


Rejoignez le réseau de prises de recharge de véhicules électriques en vous connectant sur le site www.mouvelecvar.orios-infos.com



Rue des Lauriers
Pôle d'activités NICOPOLIS
83170 BRIGNOLES
tél. 04 94 37 28 11
fax 04 94 37 28 10
contact@symielecvar.fr

www.symielecvar.fr



Scannez ce QR Code pour accéder
au site internet du Symielec Var.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Téléchargez une application de lecture de flash code sur internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre smartphone ou de votre tablette tactile.